

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER » du 10 mars 2023, place les collectivités au centre du projet de relocalisation des moyens de production d'énergies. L'objectif visé est la neutralité en carbone en 2050. Cette stratégie de transition repose sur la baisse de la consommation d'énergie, et sur l'augmentation de la production d'énergies décarbonées avec le déploiement des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

La commune de Vert Saint Denis a le plaisir de vous informer du lancement d'une concertation relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables.

Comment contribuer ?

Chaque habitant peut faire part des éventuelles observations jusqu'au 31 décembre, par différents moyens :

- Par courriel à l'adresse mairie@vert-saint-denis.fr « ZAENR » dans l'objet du message
- Par courrier postal, à l'adresse de la mairie 2 rue Pasteur, 77240 Vert-Saint-Denis
- En répondant au questionnaire en ligne ci-dessous.
- En déposant votre contribution directement à l'accueil de la mairie sur le registre dédié.

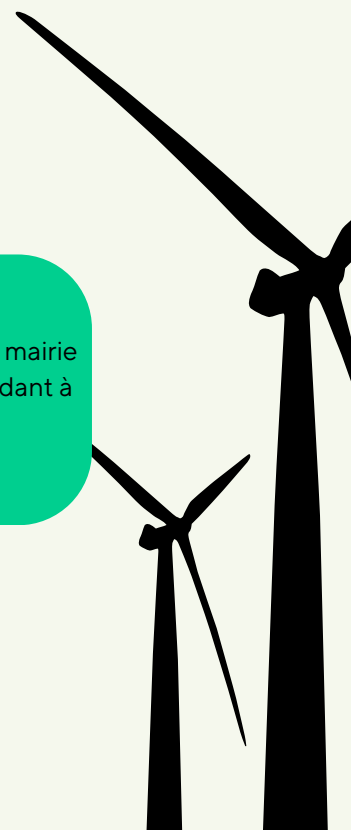
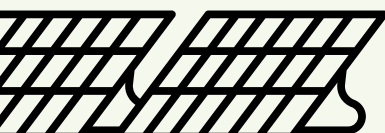
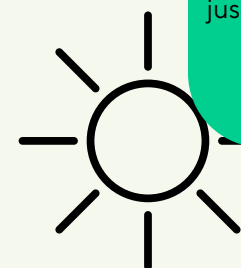
La loi APER précise que ces zones définies doivent permettre d'atteindre les objectifs énergétiques fixés aux niveaux national, régional et local.

Le zonage proposé par la ville de Vert-Saint-Denis s'inscrit dans ce cadre et a vocation à :

- Simplifier les procédures administratives dans les zones d'accélération,
- Accompagner à l'échelon communal le développement des énergies renouvelables.

Retrouvez toutes les informations sur le [site web Vie publique](#).

Les verdionysiens ont la possibilité de faire parvenir leurs remarques et observations à la mairie jusqu'au 31 décembre 2023 par mail à l'adresse : mairie@vert-saint-denis.fr ou en répondant à [la consultation en ligne](#), disponible sur le site www.vert-saint-denis.fr



VERT-SAINT-DENIS

Concertation

Quelle est votre niveau de connaissance sur les énergies renouvelables ?

- Novice
- Connaisseur
- Expert

Avez-vous déjà mis en place des initiatives d'économie d'énergie à la maison ?

- Non, pas du tout
- Oui de façon raisonnable
- Oui, à 200 % !

Quelles actions pensez-vous que la commune pourrait entreprendre pour sensibiliser davantage les habitants aux énergies renouvelables ?

Quels types d'énergies renouvelables préféreriez-vous voir développés dans la commune (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, etc.) ?

VERT-SAINT-DENIS

Concertation

Avez-vous des réserves ou des préoccupations particulières concernant certains types d'énergies renouvelables ?

Quels moyens de communication préférez-vous pour être informé des projets liés aux énergies renouvelables dans la commune ?

Avez-vous des suggestions ou des idées supplémentaires que vous aimeriez partager concernant le développement des énergies renouvelables dans la commune ?